

94/19

903 M

Abdelhak UERDADAT

Au Maroc, la politique monétaire qui demeure largement perméable au diktat des banques commerciales constitue déjà pour ces dernières, et en permanence, un moyen d'action privilégié sur le système productif.

Cependant, pour bon nombre de banques de dépôts, la tendance est également d'agir de l'intérieur sur l'appareil productif, directement et/ou par sociétés de portefeuille interposées. A elle seule, l'étude des sociétés de leasing ainsi que de certaines holdings nous permettra de faire la lumière sur cette autre inconnue de l'équation du pouvoir bancaire au Maroc.

A. L'EMPRISE DES BANQUES DE DEPOTS SUR LES SOCIETES DE LEASING (1)

Jusqu'en 1980, le marché marocain du leasing était inégalement partagé entre trois sociétés, la Société Générale Marocaine de Banque (S.G.M.B.) vient de créer, en 1980, une filiale spécialisée dans le crédit-bail: SOGELEAS, à savoir: la compagnie marocaine de location d'équipement (Maroc-Leasing), la Société Maghrébine de crédit bail (Maghrebail) et Crédico. Entre 1965 et 1972, Maroc-Leasing régna en maître sur ce marché dont il était l'unique société constitutive.

Depuis l'année 1972 qui marque l'apparition d'une seconde société (Maghrebail) jusqu'en 1976, le marché marocain du leasing s'est transformé en duopole où l'entente l'emportait souvent sur la concurrence.

Les trois sociétés de leasing en activité au Maroc sont bien tenues en main par quelques banques commerciales puissantes et les groupes d'intérêts dont elles dépendent. Elles en constituent le prolongement.

L'ascendant qu'ont certaines banques de dépôts sur les sociétés de leasing prend plusieurs formes complémentaires dont en voici les principales: création et participation au capital social, approvisionnement en ressources à court terme, assistance technique et savoir faire, canalisation d'une partie des crédits d'investissement bancaires virtuels vers les sociétés de leasing.

(*) Enseignant à la Faculté de Droit de Rabat.

(1) B.N.D.E., étude sur le leasing au Maroc, 1980.

1 - Le marché marocain du leasing est à l'initiative d'un réseau de banques de dépôts et d'organismes financiers spécialisés.

Maroc-Leasing est l'exemple type de sociétés qui ont permis à la filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas implantée au Maroc bien avant 1912 de placer, dans ce pays, après 1956, une partie du produit de la reprise par l'Etat de sociétés concessionnaires de services publics (Energie Electrique du Maroc, Société Marocaine d'Electricité) qu'elle monopolisait. Sa création procède d'une stratégie de reconversion des activités de Paribas au Maroc, une stratégie basée sur la conquête de nouveaux secteurs rentables⁽²⁾.

Créé en 1961 par la Banque de Paris et des Pays-Bas en association, en tant qu'actionnaires minoritaires, avec un groupe américain et la B.N.D.E., Maroc-Leasing a, lors du doublement de son capital social en 1970 et du retrait du groupe américain en 1971, ouvert la porte à un autre partenaire marocain, la Société Nationale d'Investissement.

Depuis 1974, le capital social de Maroc-Leasing est partagé par moitié entre le groupe Paribas d'une part et des organismes financiers spécialisés semi-publics d'autre part (B.N.D.E. et S.N.I.).

Maghréhal se situe, par ordre d'importance, en seconde position après Maroc-Leasing. Sa création remonte à 1972. Le capital social de Maghréhal est inégalement détenu par trois groupes d'intérêt inter-dépendants. Le groupe bancaire y est nettement prédominant. Sa participation d'ensemble, partagée à égalité entre trois banques puissantes, s'élève à 45% (B.M.C.E., B.C.R. et B.C.M.). Vient ensuite un groupe de gros porteurs privés composé d'une vingtaine de personnes physiques marocaines plus ou moins liées au capital bancaire. Leur part est de 33,5%. La troisième place revient à un groupe de quatre compagnies d'assurance avec à leur tête la toute puissante Royale Marocaine d'Assurances dont le taux de participation atteint 19% sur un total de 21,5%.

(2) Claude H., « Histoire, réalité et destin d'un monopole », in Sociétés, Paris, 1969, pp. 131-142.

STRUCTURE FINANCIERE DES SOCIÉTÉS DE LEASING

MAROC-LEASING Capital social = 20M. DH		MAGHREBAIL Capital social = 15M. DH	
Actionnaires	Particip. au c.s. en %	Actionnaires	Particip. au c.s. en %
- Groupe PARIBAS:	50,0	- Banques	45
o ENELFI, SOCFMA, C.M.C.	33,1	B.M.C.E.	15
o Société Marocaine de dé- pôt et de crédits (S.M.D.C.)	16,9	B.C.P.	15
- B.N.D.F.	26,7	Banque Commerciale du Maroc	15
- S.N.I. (Société Nationale d'investissement)	23,3	- Compagnies d'assurances:	21,5
		Royal Marocain d'Assurances	10,0
		Cie Africaine d'Assurances	5,0
		Mutuelle Agr. Maro. d'Assu.	3,5
		Mutuelle Cent. Maro. d'Assu.	3,0
		- Privés:	
		Une vingtaine de personnes physiques marocaines	
	100,00		100,00

2- L'emprise des banques commerciales sur les sociétés de leasing se manifeste aussi au travers des crédits à court terme qu'elles leur octroient et qui leur servent comme ressources relais ou pour renflouer leur trésorerie. La place stratégique qu'occupe cette catégorie de crédits parmi les différentes sources de financement des sociétés de leasing n'est plus à démontrer.

Entre 1974 et 1978, et en dehors de 1974 pour Maroc-Leasing et 1975 pour Maghrebail, la part des dettes à court terme dans le total de leur passif s'élevait à plus de 20%. En 1978, elle atteignait un niveau record avec 32,2% pour Maghrebail et 28,3% pour Maroc-Leasing.

Part des dettes à court terme dans le total du passif des sociétés de leasing entre 1974 et 1978 (en %)

	1974	1975	1976	1977	1978
- Maroc-Leasing	11,41	23,01	23,28	21,74	28,33
- Maghrebail	27,37	10,65	21,43	28,31	32,31

SOURCE : Pourcentages calculés à partir des bilans résumés des deux sociétés.

3- En plus des crédits à court terme, les banques fournissent également aux sociétés de leasing une assistance technique et les font bénéficier de leur savoir faire, ce qui constitue pour elles une garantie inégalée dont elles se

prévalent aussi bien auprès des fournisseurs de matériel que de la B.N.D.E. qui les alimente en crédits à moyen terme directs et des emprunteurs. Pour les sociétés de leasing de création récente, cette forme de soutien peut s'interpréter aussi comme un moyen visant à faciliter leur démarrage et les aider à soutenir la concurrence de Maroc-Leasing qui bénéficie d'une longue expérience en la matière.

Concernant ainsi Maghrébaïl et Credico, leur action est préparée et conseillée par les banques commerciales qui en sont actionnaires, soit comme support publicitaire, soit comme dépositaire de dossiers constitutifs de demandes de financement par voie de crédit bailé (op. cit. p.58).

Cette fonction permet aux banques de se décharger du financement de certains investissements au profit des sociétés de leasing. Ce faisant, en même temps qu'elles constituent un pôle d'attraction et d'orientation pour une clientèle qu'elles ne voudraient pas ou ne pourraient pas servir elles-mêmes, elles parviennent à multiplier les chances d'accès au maximum de crédits de capital en faveur des entreprises appartenant à leur groupe d'intérêt. On est donc en présence d'une division du travail d'un système de pérennisation des crédits hautement bénéfique et pour les banques actionnaires des sociétés de leasing et pour leurs clients.

4- Au Maroc, le leasing figure parmi les activités privilégiées par l'Etat.

- Dans 50% des cas en moyenne, les investisseurs qui recourent à cette forme de financement bénéficient d'une ristourne d'intérêt.

- Pour les sociétés de leasing, elles se voient garantir la pratique de l'amortissement fiscal à des taux correspondant au double des dotations normalement autorisées.

- De même, leur seuil d'endettement représenté par le rapport Fonds propres/crédits d'investissement s'est amélioré puisqu'il a été ramené de 35/65 à 15/85.

- Les sociétés de leasing constituent un client important de la B.N.D.E. De 1966 à 1979, elles ont absorbé un montant de 406 M DH de crédits à moyen terme directs, soit 6,1% de l'ensemble des prêts accordés par la B.N.D.E. depuis sa création en 1959 jusqu'en 1979. Sur ce total, la part de Maroc-Leasing est de 231 M DH (56,9%) et celle de Maghrébaïl de 153 M DH (39,8%).

- Le volume global des investissements financés par les sociétés de leasing à partir des crédits à moyen terme directs B.N.D.E. est de 650 M DH. Les crédits de capital en ont ainsi couvert 63%.

- Maroc-Leasing vient en tête avec 61,2% du total, suivie de Maghrébaïl avec 33,3% et Credico avec 5,5%.

Ces projections dissimulent cependant une évolution qui joue à la faveur de Maroc-Leasing. De 100% entre 1965 et 1972, sa part du marché n'est plus que de 37,8% en 1979 contre 41,2% pour Maghrebail - 18% pour Credico.

5 - Le leasing profite essentiellement au secteur privé. Quant aux secteurs public et semi-public, ils sont faiblement portés sur cette catégorie de crédits.

Les secteurs d'activité qui font le plus appel au crédit-bail enregistrent des taux de rendement interne élevés qui se situent entre 20 et 30% en moyenne. Il s'agit des travaux publics, du textile, de l'agro-industrie et du travail des métaux en particulier. Entre 1968 et 1979, ces secteurs ont représenté respectivement en moyenne annuelle 33,75%-17%-14,5% et 11,25% des investissements financés par le leasing, soit 76,50% au total.

Les crédits-bail dépassent rarement 2 M DH par entreprise. En général, leur montant moyen par dossier agréé est bien inférieur. Dans le cas de Maroc-Leasing il s'élevait à 296 000 DH en 1972 et 925 000 DH en 1978.

Au vu de ce profil financier, on est tenté de conclure au fait que les crédits-bail n'intéresseraient que les petites et moyennes entreprises. La réalité est toutefois loin de correspondre à cette assertion.

A l'instar de la B.N.D.E. (3), les sociétés de leasing accordent la préférence aux grandes entreprises dans l'octroi des crédits de capital.

D'une certaine manière, le leasing a tendance à représenter davantage une «scopape de sûreté» pour de grandes entreprises, bien actives dans leur branche, plutôt que l'instrument de financement le plus approprié des petites et moyennes entreprises en développement.

«A cet égard, et au vu de l'expérience marocaine, on peut avancer que dans l'état actuel des choses, le leasing finance plus des opérations petites et moyennes, d'entreprises bien établies et offrant des garanties», c'est-à-dire qui dégagent une marge bénéficiaire élevée et relativement assurée (op. cit, p. 86).

Donc, «contrairement à l'idée fort répandue qu'il finance spécialement les petites et moyennes entreprises, il convient de constater que le leasing interviendrait davantage dans le financement de programmes d'investissement de grandes unités de production, soit à titre principal ou complémentaire» (op. cit, p. 85).

(3) Berrada A., «B.N.D.E., Etat et Capital», in *Al-Asas*, n° 29-30, mars-avril 1981.

Chlguenr M., «Le secteur financier public marocain de 1904 à 1980», mémoire de D.E.S. sciences économiques, Faculté de Droit de Rabat, 1982 (Etude intéressante).

SUR LES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET MINIÈRES

En plus des sociétés de leasing, l'emprise des banques commerciales et partant, des groupes d'intérêt locaux et étrangers dont elles dépendent sur le système productif marocain s'exerce aussi par le biais de sociétés de crédit à la consommation, de compagnies d'assurances et de sociétés de portefeuille qu'elles contrôlent à des degrés divers ou auxquelles elles sont plus ou moins liées.

L'étude des sociétés holdings est de nature à nous permettre de faire la lumière sur l'ampleur sans cesse grandissante du pouvoir économique et financier que détiennent les banques de dépôts et qui emprunte des formes de moins en moins apparentes.

Profitant des possibilités que leur offre l'opération de marocanisation de l'appareil productif et d'échange depuis son institutionnalisation au mois de mars 1973 (2 mars), bon nombre de banques commerciales se sont lancées dans la création de sociétés holdings, celles-ci leur assurent indirectement la participation dans diverses entreprises industrielles et/ou de services. Bien mieux, depuis cette date, elles ont également tendance à se porter directement acquéreur d'une fraction du capital social d'entreprises nouvellement ou anciennement créées.

Ainsi, à titre d'exemple et compte tenu des informations recueillies mais non exhaustives que nous avons pu recueillir à ce sujet (1), la banque marocaine pour le commerce et l'industrie (Banque Nationale de Paris - groupe Hadj Ahmed Bargach directement ou par la société marocaine d'expansion financière interposée - Société nationale d'investissement) illustre notamment le premier type de banques au moment où la société marocaine de dépôt et de crédit (Paris-Bas-Worms et cie - groupe Abdelkader Bensalah et autres personnes physiques marocaines et la société générale marocaine de banques (Société Générale et Société Marseillaise de Crédit - groupe M'hamed Bargach-Hadj Mohamed Hakam-Mohamed Ben Thami Tazi et Devéco Souss) opèrent sur les deux tableaux à la fois.

Le but stratégique recherché au travers de ces opérations de redéploiement financier étant de consolider la sphère des intérêts des groupes locaux et étrangers qui contrôlent ces banques, en l'élargissant notamment à de nouvelles activités, en y associant des groupes d'intérêts en quête de nouvelles opportunités d'investissement rentables mais qui sont en mal de structures organisationnelles appropriées et en réduisant au maximum le pouvoir concurrentiel de l'Etat en tant que candidat à la marocanisation (cf. note A a et b).

(1) Société Nationale d'Investissement, Groupement professionnel des Banques, Ministères des Finances et de l'Industrie, Annuaire Cotapass, Bulletin Officiel.

La BMCI a créé trois sociétés financières :

UFIMAR, Maroc-Investissements et la société d'Expansion Financière. Celles-ci sont parvenues, peu de temps après leur création, à acquies un portefeuille-titres relativement important et diversifié. Cette opération, il faut bien prendre soin de le préciser, n'a toutefois été rendue possible au départ que grâce à des prêts accordés par la BMCI à ses filiales financières. En témoignent notamment le cas d'Ufinar dont le capital social ne dépassait pas 10 000 DH au moment où elle a vu le jour (21 mai 1974) avant d'être porté à 2,5 millions de dirhams plus d'une année après (11 novembre 1975), les participations acquises entre temps (1,43 M DH au 31 décembre 1975) ayant dès lors nécessité des avances remboursables de la société mère.

— Les participations d'Ufinar se distinguent par leur diversité. Elles intéressent aussi bien des sociétés commerciales (société commerciale de pneumatique, Chérifienne de commercialisation) que des compagnies d'assurances (Cie Américaine d'assurances; Al Amane) et des entreprises industrielles de création ancienne (les lièges du Maroc «Etablissements Sentuc», Marocaine d'entreprises Laurent Douillet, la Cie Africaine de pneumatique et de caoutchouc industriel «Capri») ou récente (Wonder-Maroc = fabrication de piles électriques). Les taux de participation sont dans l'ensemble d'un niveau plus élevé que dans le cas de Maroc-Investissements et atteignent parfois 50% du capital social (les lièges du Maroc) sauf qu'à l'exception de Wonder-Maroc les sociétés concernées sont à classer dans la catégorie des petites et moyennes entreprises (P.M.E.).

— A la différence d'Ufinar, la société de portefeuille Maroc-Investissements penche plutôt vers la spécialisation en limitant son champ de participation aux entreprises industrielles implantées de longue date au Maroc et comptant parmi les plus importantes dans leurs secteurs d'activité. Dans ce sens, et relativement à l'année 1979, elle détient 2,09% du capital social de la cellulose de Maroc (pâte à papier), 2,7% de celui de Cicalim (aliments de bétail), 4,6% de celui de Bata (chaussures) et 10% de celui d'Atlas Boiling (boissons gazeuses).

— En général donc, les prises de participation d'Ufinar et de Maroc-Investissements se situent en termes relatifs à des niveaux encore faibles, ce qui, en principe ou dans les faits, ne permet guère à ces dernières de se comporter autrement qu'en simples rentiers. Dans bien des cas cependant, cette appréciation n'a qu'une valeur explicative limitée. Il arrive en effet que des personnes physiques liées directement ou indirectement à la BMCI et/ou à ses filiales financières soient elles aussi actionnaires des mêmes sociétés, ce qui les met en position d'influencer activement le processus de prise de décision et de tirer donc plus de profit en agissant de la sorte.

Dans cet ordre d'idées, Wonder-Maroc nous fournit une première illustration. En plus de la participation d'Ufinar qui atteint 10%, il y a lieu de

tenir également compte de celle de Hadj Ahmed Bargach, l'ancien ministre des habous et président de la BMCI, fixée à 10%. Ceci explique que le groupe de la BMCI soit bien représenté au conseil d'administration de W.under Maroc. Il détient deux postes sur huit dont celui de la présidence du conseil qu'occupe Hadj Ahmed Bargach.

Atlas Botling Cie fait, elle aussi, partie de ce type d'entreprises. Cette société concessionnaire des marques de boissons gazeuses, Coca-Cola, Fanta et Sprite pour le Maroc Nord et Oriental a été créée en 1958 par le groupe américain Hall. La marocanisation de son capital social après 1978 (50% du C.S.) a été effectuée à l'avantage d'une personne physique: Brahim Zuiber (38,75% + Tazi Touria: 1,25%) et d'une société de portefeuille: Maroc-Investissements (10%). Or, tout bien considéré, Brahim Zuiber, homme d'affaires influent (gros propriétaire et exploitant foncier et immobilier, actionnaire dans plusieurs sociétés agro-industrielles notamment, etc...) et président du conseil d'administration d'Atlas Botling Cie comme de nombreuses autres sociétés, occupe également une place particulière en tant que membre du groupe de la BMCI.

2 - La SGMB, un autre maillon fort du système bancaire marocain, s'est lancée dans la conquête du système productif directement et/ou par holding interposée (Investima). Ce faisant, elle est intervenue activement dans la marocanisation des sociétés industrielles, oligopolistiques ou monopolistiques, créées pour la plupart d'entre elles du temps du protectorat. Jusqu'à fin 1979, les sociétés industrielles inventorées auxquelles participe le groupe SGMB (et qui vraisemblablement ne sont pas les seules sociétés constitutives du groupe) sont au nombre de six. Leur structure participative se présente comme suit:

- 1 société à participation directe: la cellulose du Maroc: 1,09%;
- 3 sociétés à participation indirecte, c'est-à-dire par le biais d'Investima: Bata (5,10%), société nouvelle de robinetterie (7,125%), société marocaine d'oxygène et d'acétylène (10%);
- 2 sociétés à participation conjointe, c'est-à-dire à la fois directe (SGMB) et indirecte (Investima): Acieries-Fonderies de Skhirat (AFS) = 25% (15% + 10%) et Industrie marocaine moderne = 6,40% (1,71% + 4,68%).

- Dans bon nombre de cas donc, les taux de participation de la SGMB se situent bien en deçà de 10%. Cela signifierait-il pour autant qu'elle n'exerce qu'une influence limitée sur les sociétés dont elle est actionnaire?

La réponse à cette question n'est affirmative que concernant deux sociétés (Cellulose du Maroc et Bata), encore qu'à ce niveau aussi le rôle de la SGMB en tant qu'agent de financement (crédits à court terme, crédits relais, crédits à moyen terme, réescomptables, crédits-leasing par le biais de SOGELEASE) et le pouvoir qui en découle ne doivent guère être perdus de vue.

Cat autrement, le poids réel de la SGMB et, partant, son influence en tant qu'actionnaire ne se mesurent pas uniquement, à l'égard des mêmes entreprises, à la part du capital social qu'elle détient directement et/ou indirectement mais aussi à celle qui revient aux personnes physiques qui occupent des positions clés au sein du groupe SGMB et aux sociétés de portefeuille qu'elles contrôlent en tant que telles. A ce sujet, on ne saurait d'ailleurs mieux faire que d'exposer en détail la structure financière de ceux des sociétés du groupe SGMB, à savoir la SNRO et les AFS.

La SNRO dont la création remonte à 1948 est spécialisée dans la fabrication d'articles de robinetterie destinés au marché local. Elle détenait jusqu'en 1976 le monopole absolu en la matière. En principe, la SGMB ne participe par le biais d'Investima qu'à raison de 7,125% à son capital social. En réalité, ce taux y est de loin plus élevé. Il remonte à 77,5% compte tenu des participations à la fois des personnes physiques (M'Hamed Bargach, Frères Hakam, Frères Nraï = 21,37%) et des sociétés de portefeuille ou autres (Investima, SFIM (Hakam) et SEDEC (Hakam-Carrères) groupe Carrères = 56,3%) qui en dépendent et qui ensemble font partie intégrante du noyau dur du groupe SGMB. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la présidence du conseil d'administration de la SNRO est confiée à M'Hamed Bargach, ancien ministre de l'Agriculture, président délégué d'Investima et président de la SGMB, etc...

M'Hamed Bargach préside aussi le conseil d'administration de la société AFS, société créée en 1943, qui produit des pièces moulées en acier et en fonte et qui occupe une place de choix parmi les entreprises de sa branche. Dans ce cas, et contrairement à la SNRO, le taux de participation de la SGMB directement (15%) et par l'intermédiaire d'Investima (10%) atteint déjà 25%. En y ajoutant la part du capital social détenue par les personnes physiques marocaines (25%) et notamment par Hadj Mohamed Hakam (20%), homme d'affaires puissant et l'un des principaux actionnaires de la SGMB (agriculture, immobilier, transport, industrie, services, etc...), cette proportion grimpe à 50%.

3 - La SMDC, tout comme la SGMB, détient des participations directes dans des entreprises industrielles de premier ordre. C'est le cas, entre autres, de SOMATEL, une société de sous-traitance spécialisée dans la fabrication de matériel électro-technique et électrique (électrotechnique, transformateur et équipements électriques à moyenne et basse tension). Le capital social de cette entreprise qui occupe le deuxième rang après la CGB-Maroc en matière d'électrotechnique, soit 40% du marché, est détenu à fin 1979 à raison de 50% par la SMDC; la dite banque ayant racheté la part des personnes physiques marocaines (cadres de la Banque populaire) qui n'était que de 35% en novembre 1974, date de la marocanisaton de SOMATEL, créée au mois d'avril 1969.

STRUCTURE ÉVOLUTIVE DE CAPITAL SOCIAL DE SOCIÉTÉ

	Avril 1969	Novembre 1974	Octobre 1976	Mars 1979
Capital Social (M DH)	100	150	170	170
Structure (%) :				
* Jeumont Schneider	00	33	35	15
* Merlin Gerin	20	17	15	10
* Personnes physiques marocaines (cahiers de la Banque Populaire)		33	30	50
* SMDC				

— En dehors des participations directes, et à la différence de la BMCI et de la SGMB, la SMDC ne contrôlerait pas de sociétés de portefeuille. Apparemment, cette situation outre qu'elle limite son influence sur le système productif marocain la désavantage par rapport aux autres banques.

Or, il n'en est rien dans les faits grâce aux liens, opaques et d'une nature complexe, qu'elle entretient de longue date avec l'Onium Nord Africain (ONA), société holding privée sans pareille en importance placée depuis sa création du temps du protectorat et jusqu'en 1980 sous la coupe de Paribas.

En plus de sa fonction première de banquier actif du groupe, « la relation SMDC-ONA ne résulte pas directement d'une participation au capital social. Cette relation est établie grâce aux liens organiques SMDC-Paribas et ONA-Paribas. L'existence de ces liens est justifiée au moins jusqu'à fin 1980, date à laquelle l'ONA jusque là filiale de Paribas par le biais de la SOGA, est marocanisé par un groupe privé dirigé par la COGEPAR(5)» (cf. note 46).

— A fin 1977, le capital social de l'ONA se montait à 45,6 M DH et son portefeuille titres à 62 M DH. Les participations de ce holding concernent 30 sociétés d'envergure opérant dans divers secteurs d'activité allant des mines au tourisme en passant par l'industrie, la distribution, les assurances, les transports et le transit.

Dans le secteur des mines, on note une forte présence de l'ONA dans les sociétés :

La Somifer (cuivre de Bleida), la CTF (cobalt de Bou-Azzer), la SMI (argent d'Imiter), la SMB (cuivre de Bouskour) et la Samine (fluorine d'El Ham

(5) Saadi M.S., « Concentration financière et formation des groupes économiques privés marocains », thèse de doctorat d'Etat en sciences de la gestion, Université Paris-Dauphine, mai 1984 (Étude de référence).

main). Ces sociétés totalisent un capital de 201,1 millions de M.D.D. soit 42% du total de l'ON. A la fin de la participation étant même supérieure à 50% d'appartient de la C.T.T. (35,70%) et de la Sonitex (52,40%).

Dans le secteur des industries de transformation, les participations de l'ONA intéressent 12 sociétés ainsi réparties:

- Chimie et para-chimie: Coplayne, Chimacolor, Chimilabo, Chimiproduct et Jacques Guy Moyet S.A.

- Sous-traitance: Cabelco (fabrication de cables électriques), Famelco (équipements électriques), Semurmaroc (verre de sécurité).

- Editions, emballages: Idéale (L.L.L. papiers peints), Belles Impressions.

- Emballages métalliques (boîtes de conserves): Ets. Courvelee.

- Cuir et chaussures: Marocco.

Les taux de participation de l'ONA sont restés supérieurs à 50% jusqu'en 1979, soit 79,68% dans le cas Courvelee, 66% dans le cas des sociétés Cabelco et Famelco et 51% pour ce qui est des sociétés Idéale et Belles Impressions(6).

De ce qui précède, il ressort que la SMDC et l'ONA exercent une influence insoupçonnée sur bien des composantes clés de l'appareil productif marocain. Celle-ci apparaît d'autant forte qu'aux participations directes de la SMDC et de l'ONA s'ajoutent, relativement aux mêmes entreprises, celles non moins importantes des personnes physiques, sociétés et groupes d'intérêt apparentés.

Ainsi, au niveau de SOMATEL, les partenaires de la SMDC ne sont autres que Jeunon Schaefer (35%) et Médin Gerin (15%) qui en est la société mère, les deux actionnaires faisant partie du groupe Empain-Schaefer lequel a des liens avec Paribas. Le résultat en est un renforcement du contrôle étranger sur la dite société comme on peut le dégager au travers du schéma suivant:

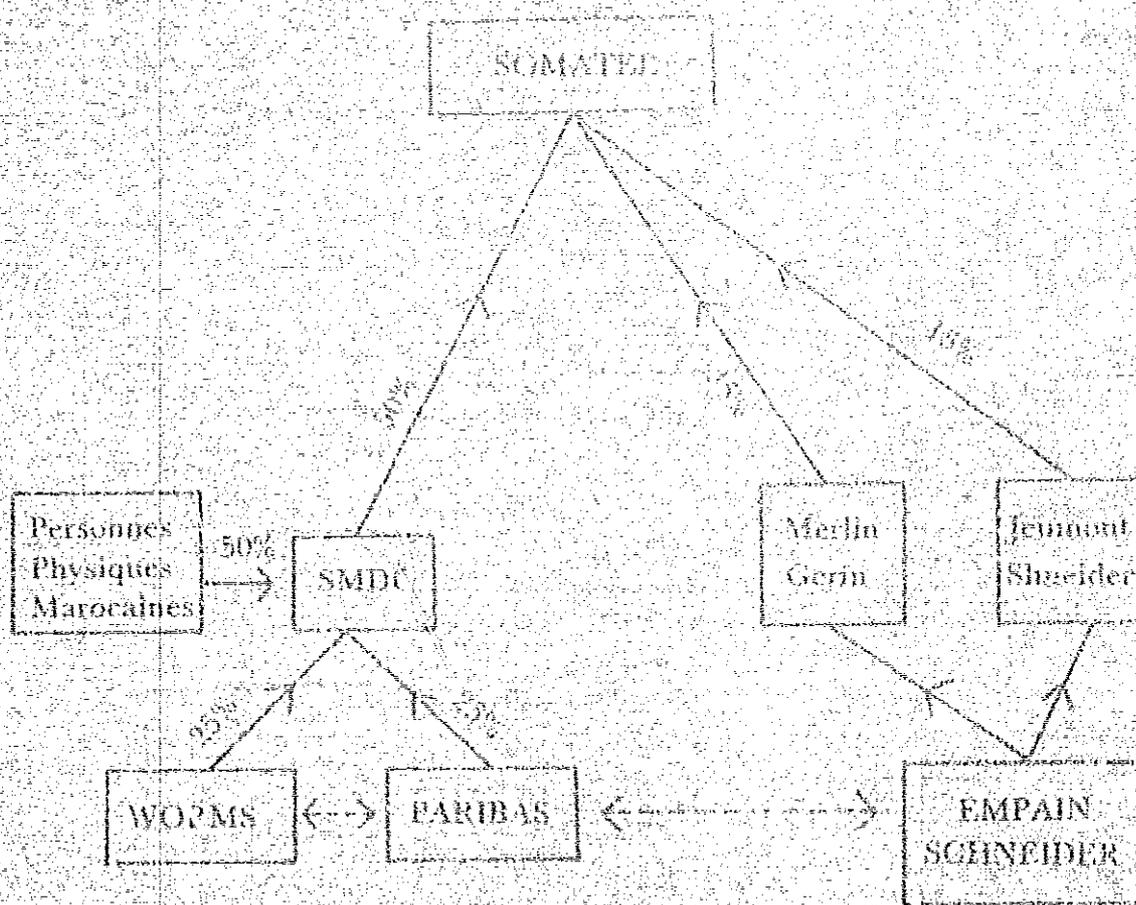
(6) En plus des mines et de l'industrie, l'ONA est aussi fortement présent dans les sociétés suivants:

- Commercialisation de marques de voitures montées sur place ou importées et des pièces de rechange: Maden (Peugeot), Siam (Talbot), Siab (Hino, Nissan, Datsun, Scania, Joy-Minen, Denver), groupe Kaufmann (Dösch), Induma et Maial-Marex.

- Transports: Satay et Sedsouss (Agadir).

- Tourisme: Société Immobilière de la Mer (SIM).

- Services: Maroc-assurances, Noratra (transit), Scientec, Ulimaco.



Le même phénomène que celui relevé précédemment s'observe aussi au niveau des sociétés minières et industrielles auxquelles participe l'ONA.

- Cette société de portefeuille ne détient que 10% du capital social de la Samine. Son degré de participation réelle est cependant de loin plus élevé. C'est que l'ONA est non seulement le principal actionnaire de la CTT (52,75%) qui détient 10% du capital social de la Samine mais aussi le soutien des autres partenaires étrangers lui est acquis face au BRPM (établissement public marocain) soit parce que leurs intérêts convergent (Fechiney Ugine Kuhlmann: 20%, Preussag: 14%).

- Au niveau de la société des mines de Bouskour, la participation directe de l'ONA n'est que de 0,80%. Sa participation réelle dépasse par contre 16% par CTT interposée.

Dans le secteur industriel, les 12 sociétés citées sont toutes des filiales de l'ONA. Ce dernier est pratiquement le seul à décider de leur stratégie non pas uniquement parcequ'il détient plus de la moitié de leur capital social mais aussi parce que les autres actionnaires sont des personnes physiques, des familles et/ou des sociétés quasi-exclusivement étrangères plus ou moins apparentées à l'ONA. Ainsi en est-il par exemple, des sociétés Gourvenec, Idéale et Belles Impressions où l'ONA a pratiquement affaire aux mêmes partenaires: famille Gourvenec (8,83%, 22%, 22,44%) société financière de l'Afrique du Nord (10%, 17%, 16,55%), société Tamar Mohammadia (Idéale: 10%, B.I.: 19%).

STRATÉGIE FINANCIÈRE

Au Maroc, et contrairement aux idées développées sur ce sujet par bien des auteurs, les banques de dépôts ne se contentent pas de collecter des fonds et d'octroyer des crédits à court terme principalement et des crédits à moyen terme accessoirement. Les banques de dépôts influencent aussi leur banque et la politique monétaire s'agissant de son élaboration et de sa mise en œuvre dans un sens conforme à leurs intérêts. Elles investissent également, et de diverses façons, le système productif dont un nombre en constante progression de sociétés constitutives voient leur capital social souscrit par les banques directement et/ou par sociétés de portefeuille interposées.

En dépit de leur marocanisation, le nombre de banques commerciales qui opèrent au Maroc demeurent largement perméables à l'influence déterminante en dernier ressort du capital financier international en général et français en particulier.

Et par leur action multiforme, elles agissent fondamentalement en tant qu'agent de concentration du capital à l'avantage de groupes d'intérêts étrangers et locaux influents, des groupes d'intérêts dont elles sont souvent l'émanation et/ou avec lesquels elles entretiennent des liens à divers titres et sous diverses formes.

Les sociétés de groupe (y compris les P.M.E. dans ce cas) ou de grande taille, elles aussi ouvertes à plus d'un titre sur les économies occidentales en particulier, sont généralement bien servies par les banques au moment où les P.M.E. se voient constamment imposées une politique financière «de goutte» et à des conditions désavantageuses (coût, durée, garantie, etc...).

L'action des banques commerciales privées en s'inscrivant dans le cadre de la sacro-sainte philosophie libérale qui confond les objectifs du développement avec la maximisation des bénéfices d'un nombre limité des groupes d'intérêts étrangers et privés locaux, des groupes réfractaires à jamais, à tout changement économique et social porté vers le progrès et à fortiori, à une stratégie de développement autonome et autocentrée, seule leur reprise en main par l'État est à même d'ouvrir la voie à une éventuelle redéfinition de leur rôle dans un sens favorable à un développement des forces productives à haute priorité économique et sociale.

Cet acte de souveraineté nationale s'impose d'autant plus qu'elles exercent leurs activités en se servant de ressources quasi-exclusivement locales non rémunérées (dépôts à vue dépourvus, *ibid.* 1974) ou faiblement rémunérées (taux d'intérêt négatifs compte tenu de l'érosion monétaire) et qui sont pour une large part le fait de la masse des petits déposants, des sociétés publiques et des travailleurs marocains à l'étranger (économistes sur salaires transférées au Maroc).

FIN

فإن

17

فإن

VUES